

Qu'est-ce que le droit à l'explication d'une décision algorithmique au Luxembourg ?

Réponse courte

Le **droit à l'explication** permet à toute personne affectée par une décision impliquant un algorithme d'obtenir des informations compréhensibles sur la **logique sous-jacente**, la portée et les conséquences du traitement automatisé. Au Luxembourg, ce droit découle des articles 13, 14 et 15 du RGPD qui imposent au responsable du traitement de fournir des « informations utiles concernant la logique sous-jacente » de toute décision automatisée.

L'**AI Act** renforce ce droit en imposant aux déployeurs de systèmes à haut risque de garantir la **transparence** et de permettre aux personnes affectées de comprendre le rôle de l'algorithme. En matière RH, le salarié ou le candidat peut demander à l'employeur d'expliquer sur quels **critères** et avec quelle **pondération** l'algorithme a contribué à une décision de recrutement, d'évaluation, de promotion ou de sanction.

Définition

Le **droit à l'explication algorithmique** est le droit pour une personne de comprendre comment un système automatisé a contribué à une décision la concernant. Il ne s'agit pas d'un droit d'accès au code source de l'algorithme, mais d'un droit à une explication intelligible des **facteurs déterminants** qui ont conduit au résultat, des données utilisées et de l'impact de ces facteurs sur la décision.

Ce droit s'inscrit dans le principe plus large de **transparence algorithmique** qui vise à contrebalancer l'opacité inhérente aux systèmes d'apprentissage automatique. En contexte luxembourgeois, il constitue une composante essentielle du dialogue social et de la relation de confiance entre l'employeur et les salariés dans un environnement de travail intégrant l'IA.

Questions fréquentes

Dans quel délai répondre à une demande d'explication d'un salarié ?

Le délai d'un mois s'applique selon le RGPD. L'employeur doit fournir une explication claire, accessible et adaptée au destinataire, sans jargon technique. Une prorogation de deux mois est possible pour les demandes complexes.

Faut-il préparer les explications en amont du déploiement ?

Oui. Il faut documenter pour chaque système d'IA des fiches explicatives décrivant les critères utilisés, leur rôle dans la décision et les limites du système. Cela permet de répondre rapidement aux demandes selon le RGPD.

Le droit à l'explication donne-t-il accès au code source de l'algorithme ?

Non. Il s'agit d'un droit à une explication intelligible des facteurs déterminants, des données utilisées et de leur impact sur la décision. Le code source et les secrets commerciaux du fournisseur ne sont pas accessibles.

Le fournisseur d'IA doit-il fournir les éléments d'explication ?

Oui, contractuellement. L'employeur doit collaborer avec le fournisseur pour obtenir les éléments techniques nécessaires à la formulation des explications. Cette obligation d'assistance doit figurer dans les contrats avec les fournisseurs.

Qu'est-ce que le droit à l'explication d'une décision algorithmique ?

C'est le droit pour une personne d'obtenir des informations compréhensibles sur la logique sous-jacente, la portée et les conséquences d'une décision automatisée. Il découle des articles 13, 14, 15 et 22 du RGPD et de l'article 13 de l'AI Act.

Quels critères doit expliquer l'employeur à un candidat ou salarié ?

Les critères utilisés par l'algorithme, leur pondération, les données prises en compte et le rôle de la recommandation algorithmique dans la décision finale. L'explication doit distinguer la part de l'algorithme et celle du décideur humain.

Conditions d'exercice

Le droit à l'explication s'articule autour de plusieurs fondements juridiques complémentaires.

Fondement	Contenu du droit	Bénéficiaire
RGPD - Art. 13, §2, f)	Information sur la logique sous-jacente lors de la collecte de données	Toute personne dont les données sont collectées
RGPD - Art. 14, §2, g)	Information sur la logique sous-jacente quand les données proviennent d'un tiers	Toute personne concernée
RGPD - Art. 15, §1, h)	Droit d'accès incluant les informations sur la logique sous-jacente	Toute personne sur demande
RGPD - Art. 22, §3	Droit d'obtenir une intervention humaine et de contester la décision	Personne soumise à une décision automatisée
AI Act - Art. 13	Transparence des systèmes à haut risque : compréhensibilité pour les utilisateurs	Utilisateurs et personnes affectées

Modalités pratiques

La mise en œuvre du droit à l'explication exige une organisation interne adaptée.

Action	Détail
Préparer les explications	Documenter en amont les critères utilisés par l'algorithme et leur pondération
Désigner un interlocuteur	Identifier la personne habilitée à fournir les explications aux salariés
Traiter les demandes	Répondre dans le délai d'un mois (RGPD) avec une explication claire et accessible
Adapter le niveau	Fournir une explication compréhensible, sans jargon technique, adaptée au destinataire
Documenter	Conserver la trace des demandes et des réponses fournies

Pratiques et recommandations

Anticiper les demandes d'explication en préparant pour chaque système d'IA des fiches explicatives décrivant les critères utilisés, leur rôle dans la décision et les limites du système.

Former les managers et les équipes RH à formuler des explications claires et accessibles, en traduisant les concepts techniques en langage compréhensible pour les salariés.

Distinguer dans l'explication la part de la recommandation algorithmique et la part de la décision humaine, pour montrer que la supervision humaine a été effective.

Collaborer avec le fournisseur du système d'IA pour obtenir les éléments techniques nécessaires à la formulation des explications, en contractualisant cette obligation d'assistance.

Cadre juridique

Référence	Objet
RGPD - Articles 13, 14, 15	Droit d'information et d'accès incluant la logique sous-jacente
RGPD - Article 22	Droit de contestation et d'intervention humaine
AI Act - Article 13	Transparence et compréhensibilité des systèmes à haut risque
AI Act - Article 26	Obligation du déployeur d'informer les personnes affectées
Art. <u>L.261-1</u>	Information préalable sur les traitements de données des salariés

Le droit à l'explication ne donne pas accès au code source ni aux secrets commerciaux du fournisseur, mais impose une explication fonctionnelle des critères déterminants. L'employeur doit pouvoir expliquer pourquoi l'algorithme a produit tel résultat et quel rôle ce résultat a joué dans la décision finale.

Les contenus sont rédigés et mis à jour régulièrement à partir de sources officielles. Leur usage ne remplace pas une consultation juridique et doit être validé par un professionnel du droit.